



EMS 2020/2021

Moyennes et Grandes Sections Maternelles

Fiche d'inscription individuelle

Photo

Obligatoire

À remettre en Mairie à partir du Lundi 31 Août 2020.

Code Famille Technocarte :

Numéro :

Identité de l'enfant

Classe :

Nom :
Prénom(s) :
Date et lieu de naissance : le à
Département :
Nationalité :
Adresse du domicile :
.....

Responsables légaux

Père (ou tuteur)

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Mère (ou tutrice)

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Tél. travail :
Tél. domicile :
Tél. portable :
E-mail :
Situation familiale :

Tél. travail :
Tél. domicile :
Tél. portable :
E-mail :
Situation familiale :

En cas de séparation ou divorce :

Veillez indiquer quel parent exerce l'autorité parentale : *(fournir une copie de l'acte du tribunal)*

- le père la mère les deux parents (garde alternée)

Autorisations

Coordonnées des personnes autres que Père et Mère autorisées à venir chercher l'enfant (18 ans révolus obligatoirement) :

NOM :

NOM :

ADRESSE :

ADRESSE :

.....

.....

TEL :

TEL :

NOM :

NOM :

ADRESSE :

ADRESSE :

.....

.....

TEL :

TEL :

Les parents et personnes précités s'engagent à déposer et à récupérer l'enfant au point d'accueil de l'école Multisports en respectant les horaires de séance.

Le point d'accueil de l'EMS vous sera donné en début de saison par les éducateurs.

Je prends note que mon enfant ne pourra pas être accueilli au centre de loisirs les mercredis après les séances EMS et que la commune ne prend pas en charge la dépose des enfants inscrits dans les ALSH à l'EMS

1/ Autorise mon enfant à être pris en photo, dans le cadre des animations sportives, et autorise la parution de ces photos dans le journal d'information communal, sur le site Internet ainsi que sur tous autres supports de communication de l'EMS (affiches, flyers...) : **OUI** **NON**

2/ Dans le cadre des animations sportives de l'EMS et en cas d'accident le nécessitant, autorise mon enfant à être conduit par les services de secours d'urgence dans le centre Hospitalier le plus proche.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'E.M.S. de Magny le Hongre que j'accepte dans sa totalité.

Fait à le.....

Signature du responsable légal de l'enfant :

Renseignements Sanitaires

ALLERGIES

ALIMENTAIRES oui non

MÉDICAMENTEUSES oui non

ASTHME oui non

AUTRES

DIFFICULTÉS DE SANTÉ

Veillez indiquer les éventuelles difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, Opération, rééducation) en précisant **les précautions à prendre.**

.....
.....
.....
.....

RENSEIGNEMENTS

N° de sécurité sociale sous lequel est déclaré votre enfant :

Adresse du centre :

N° de mutuelle :

Nom et adresse du centre :

N° de police d'assurance responsabilité civile :

Nom et adresse de la compagnie :

Médecin traitant :

Nom : Prénom :

Adresse :

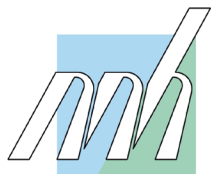
.....

N° de téléphone :

ASSURANCE

Dans le cadre de l'EMS, la municipalité contracte une assurance « individuelle accident » qui couvre l'ensemble des adhérents à l'EMS lors des activités proposées sur les équipements communaux.

Un Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive datant de moins de 6 mois est obligatoire. Votre (vos) enfant(s) ne sera (seront) pas accepté(s) si ce document n'est pas fourni.



Règlement Intérieur de l'École

Multisports de Magny le Hongre

Article 1 : Chaque adhérent s'engage à respecter le présent règlement.

Article 2 : L'enfant ne pourra intégrer l'école multisports de Magny le Hongre qu'une fois son dossier d'inscription complet, ceci pour des raisons évidentes de sécurité et de responsabilité.

Article 3 : Les activités de l'école multisports s'adressent aux enfants scolarisés de la moyenne section au CM2.

Article 4 : Les enfants seront tenus de respecter les horaires qui leur seront indiqués à leur inscription définitive.

Article 5 : Tout enfant se doit de respecter les lieux et le matériel qui lui seront mis à disposition. Toute dégradation volontaire pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive.

Article 6 : Un comportement respectueux est indispensable envers le personnel éducatif et les autres enfants participants aux activités.

Article 7 : Au bout de trois avertissements formulés par les animateurs de l'EMS, l'enfant pourra être exclu sans remboursement des frais d'inscription.

Article 8 : Une tenue de sport appropriée est indispensable à la pratique des activités proposées.

Une paire de chaussures de rechange propre est obligatoire pour participer aux séances.

Article 9 : Les parents s'engagent à prévenir les éducateurs en cas d'absence.

Article 10 : L'école Multisports de Magny le Hongre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels de valeur (bijoux, montre, téléphone, etc....)

Article 11 : Il est interdit d'apporter des objets dangereux susceptibles d'occasionner des blessures.

Article 12 : L'activité de l'école des sports est une activité annuelle. La cotisation n'est en aucun cas remboursable.

Signature du tuteur légal :

EMS Magny le Hongre

2020/2021

Nom :

Prénom de l'enfant :

Classe :

Créneaux envisagés, sous réserve de modifications : *(Cocher une seule case)*

Section Maternelle :

Mercredi (début 23 septembre)

Moyenne Section et Grande Section 10h45 à 11h30

SAMEDI (début 26 septembre)

Grande Section 14h à 14h45

Moyenne Section 15h à 15h45

Rappel des documents à fournir

- 1 photo d'identité
- Un certificat médical datant de moins de 6 mois.
- Le règlement par chèque ou espèces.
- La fiche d'inscription remplie et signée.
- Le règlement intérieur signé par le représentant légal.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, si l'enfant n'est pas scolarisé sur la commune.

Cotisation

Nom :

Prénom :

Ci-joint un chèque de : **65 €** libellé à l'ordre du Trésor Public correspondant à l'inscription de mon enfant ci-dessus nommé.

Où

-40€ libellé à l'ordre du Trésor Public correspondant à l'inscription ci-dessus nommé pour les personnes inscrites à l'EMS durant la saison 2019/2020.

Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas d'abandon en cours de saison.



.....

Élément à conserver.

En cas d'absence de votre (vos) enfant(s) à l'un des cours, vous devez impérativement en informer l'EMS.

***Contact Mairie**

M.QUARRE :

Tel : 01.60.43.43.26

E-mail : b.quarre@magnylehongre.fr